

Enquête auprès des médecins départementaux de PMI : Statut, recrutement et effectifs des médecins de PMI

Situation au 31 /12/2010

Votre département :

- Sa population totale
- Le nombre de naissances / an

Les médecins exerçant en PMI :

- Nombre de postes budgétaires (total)**
- Nombre de médecins titulaires affectés ETP :
 - Nombre de médecins contractuels affectés ETP :
 - Nombre de médecins vacataires affectés ETP :

- Nombre de postes de titulaires vacants**
- Nombre d'heures de vacations non utilisées en 2010**

Quelle est, selon vous, la cause principale de vacances de postes dans votre département ?

(plusieurs réponses possibles)

- Le manque de candidats
- Le défaut d'attractivité du statut national
- Le défaut d'attractivité financière des postes dans le département
- Le défaut d'attractivité géographique des postes
- L'absence d'une politique active de recrutement
- Autre, précisez :

Les médecins titulaires

- Nombre de médecins titulaires (au 31/12/2010)**
- 2^{ème} classe
 - 1^{ère} classe
 - Hors classe

Votre département a-t-il mis en place une politique de recrutement des titulaires à un échelon minimum de la 2^{ème} classe ?

- Oui lequel ?
- Non
- Vous ne savez pas
- Autre modalité, précisez

Quelles sont les règles d'avancement à l'échelon supérieur ?

- Durée minimale autre ?
- Durée maximale

Le passage de la 2^{ème} classe à la 1^{ère} classe

- Y a-t-il un ratio ? lequel ? %
- Quels sont les critères de promotion ?
 - o ancienneté
 - o fonctions d'encadrement
 - o autres critères
 précisez

Le passage de la 1^{ère} classe au hors classe

- Y a-t-il un ratio ? lequel ? %
- Quels sont les critères de promotion ?
 - o ancienneté
 - o fonctions d'encadrement
 - o autres critères
 précisez

Quel régime indemnitaire de référence est appliqué ?

- Indemnité spéciale des médecins
- Indemnité de technicité
- Autre régime indemnitaire

(ou sujétion / cf décrets 91-875 et 73-964)

(cf décrets 91-875 et 91-657)

précisez

Le taux moyen annuel des primes (2010 ou 2011)

	Ind. spéciale
Hors classe	<input type="text"/>
1 ^{ère} classe	<input type="text"/>
2 ^{ème} classe	<input type="text"/>

Ind technicité
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Des médecins titulaires bénéficient-ils d'une NBI ?

- NBI prévue par le décret du 3 juillet 2006

	Encadrement (décret 2006-779)
Tous	<input type="text"/>
Certains	<input type="text"/>
Aucun	<input type="text"/>

Zone à caractère sensible
(décret 2006-780)

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

- Nombre de points d'indice

Les médecins contractuels

Votre département a-t-il mis en place une politique de recrutement des contractuels sur une base indiciaire minimale (rapportée aux échelons de la 2^{ème} classe) ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas
- Autre modalité, précisez

Lequel ?

- L'ancienneté est-elle reprise ?

Quelles sont les durées initiales de contrat habituellement proposées ?

- 1 an
- 3 ans
- Autres

précisez

Un régime indemnitaire est-il appliqué aux contractuels ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

précisez

Quels sont les durées de travail proposées aux contractuels ?

- Temps plein imposé
- Temps partiel imposé
- Au choix

précisez
si besoin

Y a-t-il des règles de progression des rémunérations lors des renouvellements de contrats ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

précisez

Les contractuels ont-ils la possibilité de bénéficier de CDI au terme de plusieurs contrats ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Les contractuels sont-ils incités à passer le concours en vue d'une titularisation ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Les médecins vacataires

Quel est le taux horaire des vacations ?

- Des médecins généralistes
- Des autres médecins spécialistes

Le département a-t-il fixé un nombre maximum d'heures de vacations mensuelles ?

- Oui
- Non

précisez

h

Une contractualisation est-elle proposée aux vacataires ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

L'accueil de médecins en formation

Votre service accueille-t-il des internes ?

- En médecine générale
- En pédiatrie
- En gynécologie-obstétrique
- En santé publique
- En pédopsychiatrie

Votre service accueille-t-il des stagiaires ?

- Stagiaires SASPAS

--

5^{ème} ou 6^{ème} semestres de médecine générale

Vos commentaires, si vous le souhaitez :

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile

65/67 rue d'Amsterdam – 75008 Paris

contact@sncmpmi.org

www.sncmpmi.org

Merci de votre collaboration